

Délibération n° 195 du Comité Syndical

L'an deux mille vingt-quatre le trente et un janvier

Les délégués du comité syndical, légalement convoqués le 25 janvier 2024, se sont réunis à Séverac d'Aveyron, sous la Présidence de Monsieur Arnaud VIALA

Etaient présents, Evelyne ESTRISPEAU, Christiane MARTIN, Damien LAURAIN, Edmond GROS, Christian NAUDAN, Mélanie BRUNET

Etait excusé : Ms Jean-Luc CALMELLY

Objet : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE / RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Au regard :

- de l'article L 5722-1 par renvoi à L 2312 du Code Général des Collectivités Territoriales , qui précise qu'un débat a lieu, sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget et dans les conditions fixées par le règlement intérieur,
- du règlement intérieur du Syndicat Mixte,
- des précisions apportées par le Président sur les orientations du budget 2023
- de l'article 107 de la loi NOTRe du 7 août 2015 qui complète les règles relatives au DOB qui précise que celui-ci doit faire désormais l'objet d'un rapport.

le Comité Syndical, après avoir entendu le rapport d'orientation budgétaire soumis par le Président,

- ↳ prend acte de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024
- ↳ vote le Rapport d'Orientation Budgétaire présenté par le Président

Sens des votes :
Nombre de délégués titulaires en exercice : 9
Nombre de délégués titulaires présents ou représentés : 8
Nombre de suffrages exprimés : 8
Pour 8 Abstentions : Contre :

Fait et délibéré à Séverac d'Aveyron,
le 31 janvier 2024


Le Président,
Arnaud VIALA

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2023

Préambule :

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat d'orientations budgétaires est inscrit à l'ordre du jour du Conseil Syndical. Il a vocation de présenter les grandes lignes de la politique budgétaire pour l'année de d'exercice du budget.

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Débat d'Orientation Budgétaire « nouvelle formule » doit maintenant faire l'objet d'une délibération et non plus simplement d'une prise d'acte de la part du Conseil Syndical.

Ce DOB doit désormais faire l'objet d'un rapport.

Ce rapport doit comporter :

- les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement,
- la présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes,
- des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget.

Compte-tenu à la fois :

Charges de personnel :

Il est rappelé que le SMSCA ne dispose pas de personnel, celui-ci est mis à disposition par le Département à titre gracieux. Les Services du Département et d'Aveyron Ingénierie peuvent être également sollicités au besoin des dossiers à traiter.

BUDGET PRINCIPAL

Dette :

Aucun emprunt n'a été contracté par le SMSCA

Les orientations en matière de fonctionnement :

Compte tenu des résultats prévisionnels de l'exercice comptable 2023, dont l'excédent cumulé devrait être de l'ordre de 33 332.66 € il n'est pas prévu d'augmentation des contributions des membres au Syndicat

Pour mémoire : Département	1 600 €
CCI	350 €
Cté des Cnes des Causses à l'Aubrac	350 €

Les charges de fonctionnement sont essentiellement des charges à caractère général qui concernent les assurances, les taxes foncières, et petits frais d'entretien.

Les orientations en matière d'investissement :

Aménagement zone naturelle Roumagnac la consultation va être lancée, pour des travaux envisagés pour le printemps (rappel : estimatif à 11 200 € HT)

Maison de gardien : MAM des travaux de réfection de menuiserie pourraient intervenir. En attente des devis.

L'excédent cumulé de la section d'investissement serait de l'ordre de 648 637.14 €

BUDGET ANNEXE – LES CAZES

Les orientations en matière de fonctionnement :

La principale dépense concernera l'étude quatre saisons qui est engagée par Rural Concept pour un global coût de 24 688 € HT.